



[Conseiller la lecture de Var @ction](#)

25 novembre : journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes

Préoccupation majeure des instances internationales et européennes, depuis la fin des années 80, la lutte contre les violences faites aux femmes est un champ d'intervention prioritaire de l'Etat. Les violences faites aux femmes impactent et fragilisent, chaque jour, notre société. Les actes de violences à l'encontre des femmes sont des atteintes à la dignité, aux droits, à la personne humaine, mais aussi aux fondements de la démocratie.

Les associations répondent quotidiennement à la détresse de ces femmes en leur apportant une écoute, en leur proposant une orientation spécifique en fonction de chaque situation ou un accompagnement dans leurs démarches ; acteurs de proximité, elles participent à la sensibilisation des publics et au renforcement des politiques publiques.

Dans notre département, où la population dépasse désormais un million d'habitants et la géographie complique parfois le déplacement de ces femmes fragilisées, des synergies de professionnels existent, mais d'autres restent encore à créer... Le témoignage de quatre femmes impliquées dans cette lutte — la déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité et trois directrices d'associations soutenues par la mission Droits des Femmes et Egalité — permet de mieux comprendre les besoins des acteurs de terrain, de cerner les difficultés rencontrées, mais aussi d'entrevoir des perspectives pour l'année 2012.



Entretien

avec Chantal MOLINES, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Var @ction : Quelles sont les premières réponses que la mission « Droit des femmes et Egalité » a apporté aux attentes des professionnels du département en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Chantal MOLINES : Il semblait important et urgent de répondre à deux attentes majeures : l'information et la sensibilisation des professionnels, un point important sur lequel insiste le 3e plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013). Dans le cadre de ma mission, j'ai piloté plusieurs réunions de professionnels, par corps de métier (juristes, assistantes sociales, psychocliniciens, forces de l'ordre...) afin de leur présenter le nouveau plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (diffusé en avril dernier) et prendre connaissance des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission ainsi que d'évaluer leurs besoins. Tout récemment, dans le cadre d'une demande du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), j'ai été amenée à m'adresser aux coordinateurs CLSPD du département. Le second point important est la sensibilisation des professionnels. Cela s'est concrétisé par plusieurs actions.

Var @ction : Pouvez-vous nous présenter les actions réalisées dans le cadre de la sensibilisation des professionnels et la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Chantal MOLINES : En réponse à une demande spécifique de la gendarmerie, nous avons soutenu le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui a un agrément Etat, dans une action de sensibilisation des agents et des cadres des Brigades des Familles. Plusieurs sessions ont eu lieu en 2011. Elles ont été très appréciées par les participants. Dans le cadre du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, en partenariat avec La Ligue d'Enseignement, un acteur très engagé sur le sujet, nous organisons à Toulon, une matinée sur « Les 7 violences faites aux femmes ». Douze professionnels, sur le terrain au quotidien, se sont mobilisés : 120 professionnels, tout corps de métier confondu, ont répondu présent. En moins de quinze jours, la réservation affichait déjà complet. Par ailleurs, huit journées de sensibilisation sont organisées par le CIDFF (dont la mission première est l'information) et l'association Le Cap, (seule association spécialiste du harcèlement en PACA), avec deux modules (module

Chantal MOLINES
Déléguée
départementale aux
droits des femmes et à
l'égalité

1 : violences faites aux femmes et module 2 : harcèlement au travail). Ce cycle débute à Draguignan, par le module 1 (6, 7 décembre) puis 2 (12 et 13 décembre 2011) dans les locaux du Conseil Général ; il se poursuit à Toulon (module 1, les 9 et 10 janvier et module 2, les 16 et 17 janvier 2012) dans les locaux de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, rue Saint Bernard.

Var @ction : Cette sensibilisation des acteurs continuera-t-elle courant 2012 ?

Chantal MOLINES : Oui. Même s'il est prévu, dans le 3e plan triennal, une mobilisation de tous les acteurs (...), la mission Droits des Femmes et Egalité doit continuer à mobiliser les moyens afin de sensibiliser les professionnels mais aussi, pour un meilleur maillage territorial, tenir compte d'une plus juste répartition des actions soutenues par l'Etat dans tout le département. L'attente est très forte. Une meilleure sensibilisation contribuera à créer plus de synergies entre les professionnels. Rien n'est encore acté, toutefois il est probable que nous envisagions entre mars et octobre 2012, un cycle de sensibilisation des professionnels à St Maximin-la-Ste Baume, puis du côté de Fréjus.



Var : « Les 7 violences faites aux femmes »

Une conférence débat intitulée « Les 7 violences faites aux femmes » est organisée dans le Var le vendredi 25 novembre au matin à la salle de conférence du CREP des Lices de La Ligue d'Enseignement à Toulon qui soutient cette manifestation. Elle s'adresse aux professionnels du département. Paul Mourier, Préfet du Var, ouvrira la matinée et donnera la parole à la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité pour une présentation de la conférence et des intervenant-e-s. L'ensemble des thèmes relatifs aux violences faites aux femmes seront abordés pendant la conférence (« Aspects psychologiques des violences », « Le harcèlement au travail », « Le harcèlement moral et sexuel au travail », « écoute et accompagnement de femmes issues de l'immigration ayant subi des violences », « Mariage forcé, polygamie, excision : construction et déconstruction des représentations sociales », « Viols et agressions sexuelles » ; « Les violences dans la prostitution », « Le suivi médicosocial de la personne prostituée »...). David Dufour, substitut du Procureur de la République, présentera le dispositif judiciaire du TGI de Toulon. La conférence sera ponctuée de plusieurs témoignages filmés par Catherine Cabrol (« Blessures de Femmes ») qui seront diffusés et plusieurs associations interviendront.



FOCUS

avec **Laurence MASSON**, Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)



Laurence MASSON
Directrice du Centre
d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles

Var @ction : Depuis combien de temps le CIDFF du Var reçoit des femmes concernées par les violences ?

Laurence MASSON : Depuis trente ans, le CIDFF exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat (service déconcentré du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité) dont l'objectif est d'informer prioritairement les femmes sur leurs droits notamment les femmes victimes de violence. L'association a une vocation départementale.

Var @ction : Comment et dans quelles conditions se passent un rendez-vous ?

Laurence MASSON : Les rendez-vous ont lieu lors de permanences juridiques sur les différentes antennes et sont assurés par des juristes confirmés. Une permanence téléphonique hebdomadaire d'informations juridiques est également à disposition des personnes. Les juristes accueillent les personnes, identifient leurs difficultés, les informent. Il s'agit de leur donner tous les éléments d'information et de réflexion qui leur permettront de comprendre, d'envisager toutes les conséquences des choix qui s'offrent à elles et de leur donner l'éclairage nécessaire pour qu'elles décident en connaissance de cause des suites qu'elles vont donner aux violences qu'elles subissent ou qu'elles ont subies.

Var @ction : Vers qui réorientez-vous les femmes ?

Laurence MASSON : Selon les difficultés repérées et l'urgence de la situation, l'équipe informée, peut faciliter la prise en charge par des partenaires institutionnels voire associatifs identifiés sur le territoire dont dépend la personne (Police, Gendarmerie, travailleurs sociaux, cellule écoute et vigilance, associations spécialisées telles que l'AAVIV, le Cap, le Mouvement Français du Planning Familial, AVRE, Femmes d'aujourd'hui, le Service d'Accueil et Orientation (SAO), les services médicaux). Chaque situation fait l'objet d'une réponse personnalisée.



Entretien

avec **Marie BRUNEAU**, directrice de l'Association Varoise pour le Respect de l'Enfant (AVRE),
Psychologue Clinicienne



Var @ction : Quelle est la mission de l'association ?

Marie BRUNEAU : L'Association a été fondée en 1989. Ses actions ont débuté en avril 1992, après que son projet ait été validé par la direction des services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Var. Dans sa mission première, l'association accueille les mineurs, subissant ou ayant subi des maltraitements. La prévention primaire et secondaire fait aussi partie des actions développées.

Var @ction : Dans quel cadre sont repérés les femmes et les enfants concernés par des violences ?

Marie BRUNEAU : La parole des enfants dans le cadre du suivi, a permis à certaines mères de confier à leur tour les violences subies, ce qui a généré une demande d'espace de parole pour elles-mêmes. L'équipe, composée de quatre psychologues cliniciennes, met toute sa compétence pour un suivi et un soutien global en prenant en compte la singularité et le parcours de chaque personne et de chaque famille dans le souci d'un travail transversal avec les partenaires. Pour faciliter l'accès et rompre l'isolement, les heures d'ouverture sont très larges (consultations entre midi et deux heures et jusqu'à 20h00 les lundis, mardis, mercredis et vendredis).

Var @ction : Qui sont les femmes concernées par les violences ?

Marie BRUNEAU : Les femmes adressées à AVRE sont d'horizon, de familles et d'origines très diversifiées. Ce sont des mères, des jeunes filles, des très jeunes majeures, des femmes toutes victimes de violences dans le cadre de la relation amoureuse, conjugale, familiale, ou ayant subi une agression à l'extérieur de la famille. L'accueil spécifique de notre association facilite la confiance de ces femmes par la prise en compte de la situation dans sa globalité, l'accès à la parole, à la demande d'aide et de conseils, de travail sur soi.

Var @ction : Comment ces femmes arrivent-elles dans votre association ?

Marie BRUNEAU : L'adresse vers AVRE se fait par les professionnels partenaires, associations, juristes, éducation nationale, polyvalence de secteur, aide sociale à l'enfance, gendarmerie, foyer et C.H.R.S., avocats, professions

**Marie BRUNEAU, directrice de
l'Association Varoise pour le
Respect de l'Enfant (AVRE),
Psychologue Clinicienne**

libérales (médecins, orthophonistes) et tous les partenaires associatifs ; mais également par les personnes elles-mêmes qui ont entendu parler de AVRE ou qui ont trouvé nos coordonnées.

Var @ction : Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Marie BRUNEAU : L'accompagnement des femmes victimes quelque soit leur âge est un travail long et délicat. L'emprise vécue pour certaines depuis des années, la répétition d'un vécu familial, l'attachement parfois passionnel au partenaire et du partenaire, conjugué avec les difficultés socio-économiques, la dépendance financière, rendent le parcours douloureux et complexe, y compris dans le soutien. Les freins que représentent les difficultés matérielles tels que le logement et l'emploi, empêchent certaines femmes de mener jusqu'au bout des démarches qui les protégeraient et protégeraient leurs enfants. Il est essentiel de prendre conscience des effets ravageurs de la violence conjugale pour les enfants qui en sont témoins.



Entretien

avec Florence ROUSSEAU, directrice du Collectif Hébergement Varois Moissons Nouvelles (CHV-Moissons Nouvelles)



Florence ROUSSEAU,
directrice du Collectif
Hébergement Varois Moissons
Nouvelles
(CHV-Moissons Nouvelles)

Var @ction : Comment ce projet est-il né ?

Florence ROUSSEAU : Le CHV – Moissons Nouvelles œuvre dans le domaine de l'insertion par le logement depuis 20 ans. L'équipe est convaincue de la place primordiale du logement dans la vie de chacun d'entre nous. Le logement est un lieu qui doit apporter abri et sécurité mais également être le théâtre d'une vie sociale. Il doit être un lieu d'échange et de rencontre. Il doit favoriser la lutte contre l'isolement et la création du lien social. Toutes les actions que nous menons ont pour finalité de permettre à des familles en situation de précarité de passer de la logique « avoir un toit » à la logique « être bien sous son toit ». Dans le cadre de nos différentes actions, nous avons accompagné des femmes victimes de violence dans la recherche et la stabilisation en logement autonome. Nous avons pu constater que ces accidentées de la vie avaient besoin d'un accompagnement spécifique prenant en compte leurs difficultés psychologiques, leurs difficultés juridiques, leurs difficultés dans leur relation à leurs enfants. Cette prise en compte doit venir étayer l'accompagnement social lié au logement si l'on veut leur permettre de redevenir maîtresse de leur vie et auteur

de leur projet.

Var @ction : Quelle place occupe le logement dans le dispositif de prise en charge globale ?

Florence ROUSSEAU : Dans ce projet le logement sera au cœur dispositif. Un partenariat sera mis en place avec des associations (juristes, psychocliniciens, travailleurs sociaux...). Lorsque les femmes entreront en logement temporaire, un travail aura été fait en amont pour leur faire prendre conscience de la nécessité d'être accompagnées dans le cadre de ce dispositif global. Cela leur permettra de connaître et de faire valoir leurs droits, d'être soutenues psychologiquement ainsi que les enfants témoins de ces violences.

Var @ction : Quel est le contenu de ce projet ?

Florence ROUSSEAU : Ce dispositif n'a pas pour objectif de répondre à une situation d'urgence mais bien d'accompagner des femmes victimes de violence dans la construction et la concrétisation d'un nouveau projet de vie.

Ce projet se déroulera en trois étapes : l'accueil de ces femmes à travers un suivi psychologique ou un groupe de parole ; l'accueil dans un logement temporaire.

Ces femmes seront accueillies pendant une année maximum dans un logement temporaire et un accompagnement social de proximité sera mis en place. Cela nécessitera : une mise à plat de la situation de la femme concernée ; une mise en place, en partenariat, d'un soutien juridique et psychologique, si besoin d'une médiation familiale ; un travail de reprise de repères et réapprentissage de la vie autonome ; un travail d'insertion dans le nouveau quartier. Cette prise en charge ayant pour but l'émancipation de la femme, il sera également question de réfléchir ensemble sur : la gestion budgétaire et la mise en place d'une épargne ; la préparation aux droits et devoirs du locataire ; l'accompagnement aux visites (signature du bail, état des lieux).

Une fois la famille relogée, un relais pourra être fait avec le service F.S.L. pour poursuivre l'accompagnement à l'installation et à la stabilisation dans le logement sur le long terme.

